

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À UNE REQUÊTE DE MISE SOUS PROTECTION D'UN MAJEUR

- le formulaire de requête dûment complété
- deux copies intégrales de l'acte de naissance de la personne à protéger de moins de 3 mois
 - ▶ à demander à la mairie du lieu de naissance pour une personne née en FRANCE
 - ▶ à demander au Service Central de l'Etat Civil si la personne est de nationalité française née à l'étranger :

Ministères des Affaires Etrangères
Service Central de l'Etat Civil
11 rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

- une photocopie de la pièce d'identité (recto/verso) pour les personnes de nationalité étrangère
- un certificat médical de moins de 3 mois (en original) établi par l'un des médecins habilités et inscrits sur la liste établie par le Procureur de la République, qui justifie la mesure de protection.

Ce certificat médical sera joint à la requête sous pli cacheté à l'attention exclusive du Juge des Tutelles.